

Note de présentation brève et synthétique Compte administratif 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour rappel, la Commune gère un seul budget.

La population de Margaux-Cantenac est évaluée par l'INSEE, au 1^{er} Janvier 2024, à 2 861 habitants.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

I – Ressources et charges des sections de Fonctionnement et d'Investissement

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

	exercice 2024	report excédent exercice 2023	total
Recettes de fonctionnement	2 653 868.01 €	902 874.41 €	3 556 742.42 €
Dépenses de fonctionnement	2 414 029.38 €		2 414 029.38 €
Résultat	239 838.63 €	902 874.41 €	1 142 713.04 €

1.2 Analyse

⇒ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la mairie, ... Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 739 818.46 €.

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 1 345 238.70 € pour l'année 2024. Elles étaient de 1 269 408.91 € en 2023

3) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités et cotisations des élus, les subventions versées aux associations et au Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la Commune, les créances admises en non-valeur et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à **136 620.24 €**.

En 2024, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de **20 604 €** à :

Nom de l'association	Montant
- Association des Parents d'Elèves	1 000 €
- Amicale Auto rétro	300 €
- Oiseau Lire	150 €
- CANT'U DANSES	1 300 €
- Margaux Saveurs	2 500 €
- Marojallia	750 €
- Danse Margaux	800 €
- UNC	450 €
- Sapeurs Pompiers	1 000 €
- Dojo Margaux	2 000 €
- Margo' Loulous	1 054 €
- Comité des Fêtes	1 800 €
- Bouge Ton Cœur	2 500 €
- Don du sang	150 €
- CMS (Foot)	2 000 €
- Sports Loisirs	800 €
- Syndicat de chasse	400 €
- Les Médaillés militaires	100 €
- Karaté Club Margaux-Cantenac	250 €
- Escanqaux	700 €
- Les Ronrons Médocains	400 €
- Médoc Tournement Festival	200 €
TOTAL	20 604 €

4) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **12 602.92 €**. Elles étaient de **15 638.89 €** en 2023.

5) Les charges spécifiques (chapitre 67)

Elles s'élèvent à **2 861.33 €** et concernent *des titres annulés sur un exercice antérieur* (remboursements de trop perçu : loyers, charges locatives).

⇒ Les dépenses de fonctionnement comprennent également

- Les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 042)

Elles intègrent :

- La cession des biens pour un montant de **150 000.00 €** qui représente la sortie de l'inventaire des biens vendus pour leurs valeurs d'origine (Immeuble 7 Place de la Trémouille)
- Les dotations aux amortissements pour **25 572.73 €**.

Pour rappel, les dotations aux amortissements sont des écritures comptables permettant de constater la perte de la valeur d'un bien immobilisé (charge sur la section de fonctionnement) et ainsi prévoir son remplacement à plus ou moins long terme (recette sur la section d'investissement – chapitre 040 - 28)

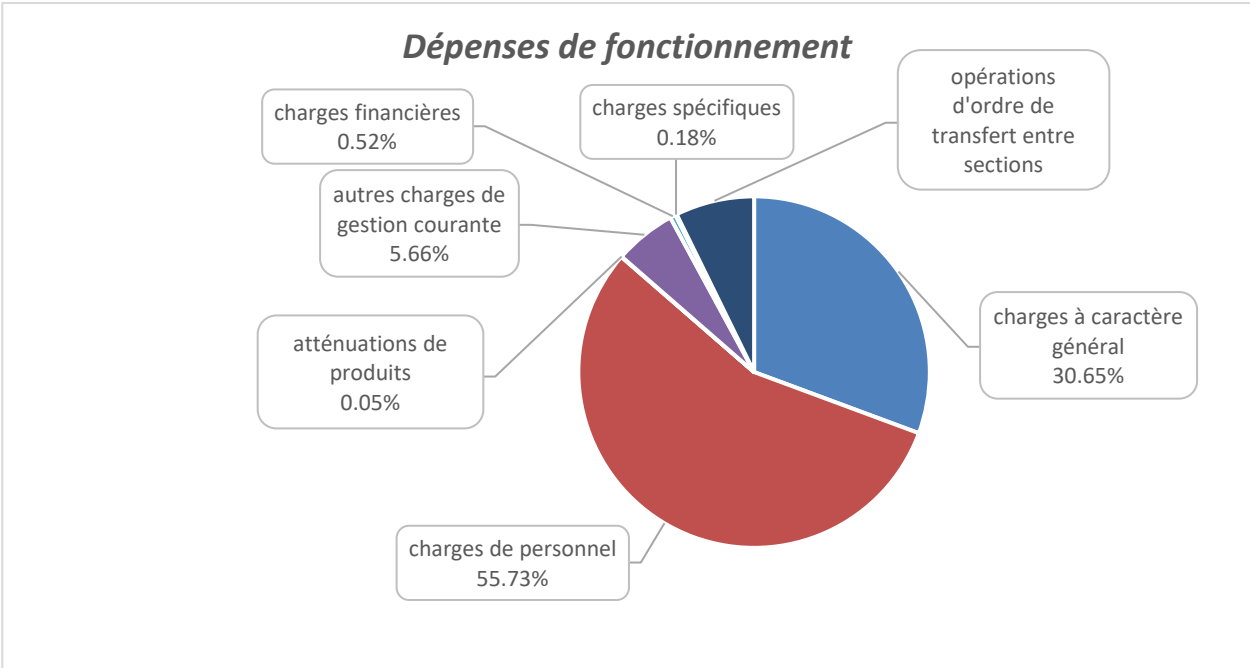
Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

- Les atténuations de produits (chapitre 014)

D'un montant de **1 315.00 €**, elles correspondent au fonds de péréquation des ressources intercommunales et au dégrèvement de Taxe d'Habitation sur les logements vacants.

Récapitulatif de la totalité des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Variation entre 2023 et 2024
011	Charges à caractère général	678 154.71 €	739 818.46 €	9.09%
012	Charges de personnel	1 269 408.91 €	1 345 238.70 €	5.97%
014	Atténuation de produits	4 954.00 €	1 315.00 €	-73.46%
65	Autres charges de gestion courante	135 180.79 €	136 620.24 €	1.06%
66	Charges financières	15 638.89 €	12 602.92 €	-19.41%
67	Charges exceptionnelles	39 300.17 €	2 861.33 €	-92.72%
Total des dépenses réelles		2 142 637.47 €	2 238 456.65 €	4.47%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	44 495.74 €	175 572.73 €	294.58%
Total des dépenses d'ordre		44 495.74 €	175 572.73 €	294.58%
Total général des dépenses		2 187 133.21 €	2 414 029.38 €	10.37%



⇒ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s’est élevé à 153 122.40 €. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur ou la CPAM pour les agents en arrêts maladie, ainsi que du centre de gestion pour les décharges syndicales. Il était de 112 500.92 € en 2023.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Ces produits d’un montant de 146 455.14 € proviennent principalement :

- du paiement de la cantine scolaire : 93 924.6 €
- du remboursement par la Communauté de Communes Médoc Estuaire des frais de personnel communal mis à disposition pour les accueils périscolaires (APS) : 38 397.58 €
- De l’occupation du domaine public (Orange, ENEDIS, restaurant Le Savoie) : 6 875.68 €
- Des attributions de concessions aux cimetières : 3 325.00 €
- les charges payées par les locataires : 2 845.15 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le montant qui s’élève à 109 291.00 € correspond à l’attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Médoc Estuaire, identique à 2023.

4) Fiscalité directe (chapitre 731)

Le montant s'élève à **1 524 950.78 €** et regroupe :

- les impôts directs locaux (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) pour **1 380 125 €** qui étaient de **1 284 783 €** en 2023.
- La taxe sur les pylônes électriques : **24 592.00 €**
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : **38 475.43 €**
- La taxe sur la publicité extérieure : **2 281.35 €**
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : **79 477.00 €**

4) Les dotations et participations (chapitre 74)

Le montant s'élève à **468 552.02 €**

Il comprend la dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire, dotation solidarité rurale et dotation nationale de péréquation), principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, qui est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : **386 455.00 € en 2024 pour 384 883.00 € en 2023**

Le chapitre 74 regroupe également :

- Le fonds de compensation de la TVA sur les travaux d'entretien de bâtiments publics, de voirie et de réseaux : **4 367.81 €**
- L'attribution de fonds de péréquation de la taxe professionnelle : **6 761.00 €**
- La compensation au titre de l'exonération des taxes foncières : **42 518.00 €**
- Les autres attributions et participations (de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales pour du mobilier dédié aux agents dans le cadre de la prévention au travail, de l'Etat pour les aménités rurales, la dotation en faveur des communes nouvelles, élaboration du Plan Local d'Urbanisme...) : **28 450.21 €**

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

D'une somme globale de **101 038.09 €**, il s'agit notamment des loyers perçus pour la location des salles communales, des logements et des locaux commerciaux et professionnels. Ce montant encaissé en 2024 est de **90 648.76 €**.

6) Les produits financiers (chapitre 76)

Il s'agit des intérêts de parts sociales et de dividendes pour **141.84 €**.

7) Les produits spécifiques (chapitre 77)

Le montant des recettes spécifiques s'élève à **150 316.74 €**.

Il correspond principalement à la vente de l'immeuble du 7 Place de la Trémolle. (150 000.00 €)

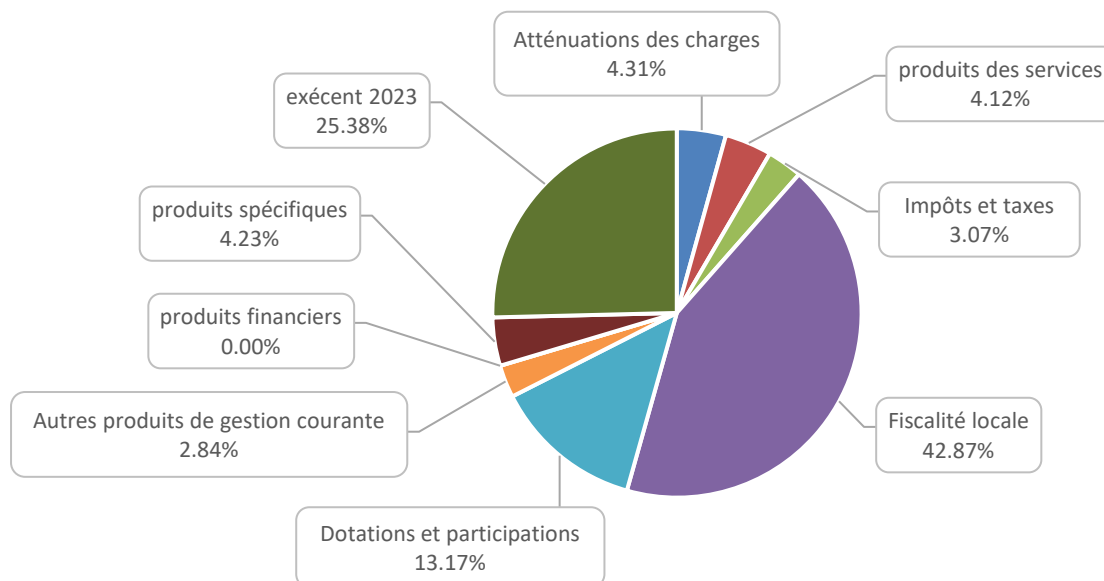
⇒ **Les recettes de fonctionnement comprennent également**

- L'excédent antérieur de fonctionnement (chapitre 002)

Il s'agit du report de l'excédent de fonctionnement de l'année 2023, soit **902 874.41 €**

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Variation entre 2023 et 2024
013	Atténuation de charges	112 500.92 €	153 122.40 €	36.11%
70	Produits des services	146 019.19 €	146 455.14 €	0.30%
73	Impôts et taxes	1 592 545.19 €	109 291.00 €	2.62%
731	Fiscalité locale		1 524 950.78 €	
74	Dotations et participations	459 732.04 €	468 552.02 €	1.92%
75	Autres produits (dont loyers)	93 448.98 €	101 038.09 €	8.12%
76	Produits financiers	78.11 €	141.84 €	81.59%
77	Produits spécifiques	920.00 €	150 316.74 €	16238.78%
Total des recettes réelles		2 405 244.43 €	2 653 868.01 €	10.34%
042	Opérat°ordre transfert entre sections	24 563.20 €	0.00 €	-100.00%
Total des recettes d'ordre		24 563.20 €	0.00 €	-100.00%
Total des recettes		2 429 807.63 €	2 653 868.01 €	9.22%
R002	Excédent de fonctionnement reporté	732 427.17 €	902 874.41 €	23.27%
Total général des recettes		3 162 234.80 €	3 556 742.42 €	12.48%

Recettes de fonctionnement**2. La section d'investissement****2.1 Résultat****a) Résultats d'investissement pour l'année 2024**

	exercice 2024	report déficit exercice 2023	total
Recettes d'investissement	513 038.87 €		513 038.87 €
Dépenses d'investissement	1 034 986.88 €	35 818.75 €	1 070 805.63 €
Résultat	-521 948.01 €	-35 818.75 €	-557 766.76 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2025 : déficit de 557 766.76 €

c) Solde des restes à réaliser : - 4 914.00 €

Ils seront reportés au Budget Primitif 2025. Il s'agit :

- **Des dépenses engagées mais non payées au 31.12.2024 : 12 097.00 €**
 - o Caution d'un locataire (500.00 €)
 - o Travaux bâtiment : Piliers auvent Ginestet (2 052.00 €)
 - o Travaux réseau électrique : Cours de la Marne (960.00 €)
 - o Matériel/Mobilier : Tatamis Dojo (8 585.00 €)
- **Des recettes certaines mais non encore encaissées au 31.12.2024 : 7 183.00 €**
 - o Du département de la Gironde : pour l'éclairage du terrain d'entraînement de foot de Margaux (2 177.00€) et les travaux au groupe scolaire de Margaux (APS et 3 classes : 5 006.00 €)

2.2 Analyse**⇒ Les dépenses d'investissement**

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

Les dépenses réelles d'investissement (1 034 986.88 €) comprennent :

1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le montant est de 122 263.52 €, correspondant majoritairement au remboursement du capital de la dette, qui était de 120 068.04 € en 2023.

2) Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

D'un montant de 20 346.30 €, il s'agit des frais liés à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (19 699.20 €) et du logiciel pour la gestion des cimetières (647.10 €)

3) Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

D'un montant de **44 769.70 €**, il s'agit de la participation à l'enfouissement du réseau électrique Basse Tension par le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (38 500.00 €) et à l'emprunt du SDIS 33 pour la caserne sur Margaux-Cantenac (6 269.70 €)

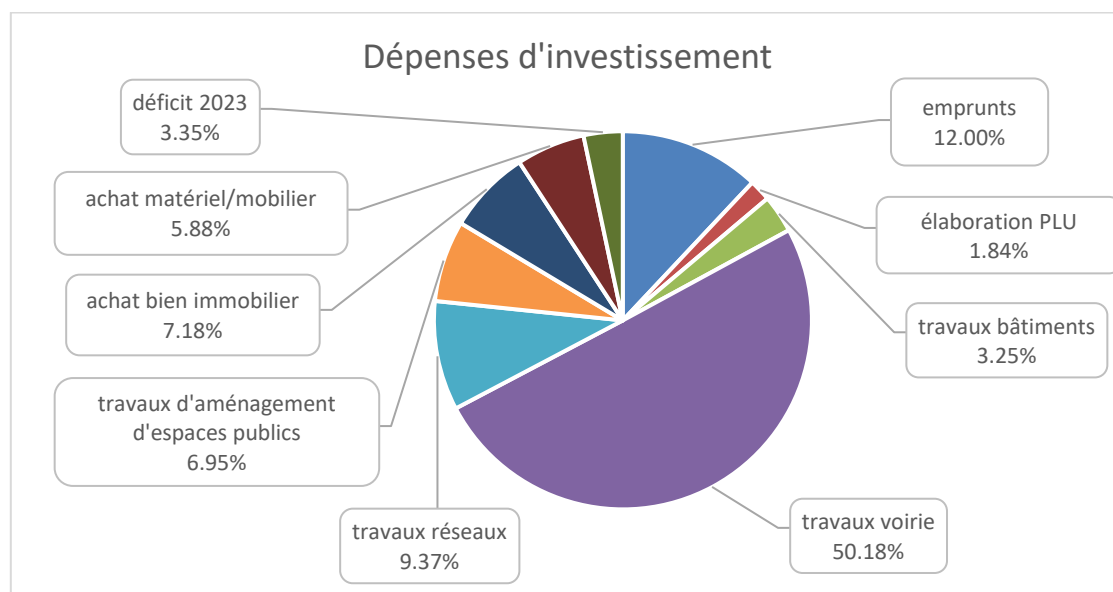
4) Immobilisations corporelles (chapitres 21)

D'un montant de **847 607.36 €**, les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- Travaux dans les bâtiments
 - o Espace Ginestet (Avenue Jeanne d'Arc) : Auvent façade (21 607.40 €)
 - o Mairie : 2 volets roulants au secrétariat (1 692.00 €)
 - o Salle Port-Aubin (23 Avenue de la 5^{ème} République) : éclairage led au plafond (1 156.63 €)
 - o Bibliothèque Port-Aubin : menuiseries extérieures (6 641.58 €)
 - o Immeuble 7 Place de la Trémolle : diagnostics et document d'arpentage avant cession (2 582.00 €)
- Travaux de voirie
 - o Cours de la Marne : maîtrise d'œuvre pour les aménagements sécuritaires et assainissement pluvial (acomptes : 537 356.79 €)
- Travaux de réseaux
 - o Cours de la Marne : enfouissement du réseau éclairage public (solde :35 081.16 €)
 - o Parc Ginestet : éclairage cheminement piéton (4 920.00 €)
 - o Rue Montesquieu et Cours Pey Berland : défense incendie (21 864.30 €)
 - o Route du Port d'Issan : treuil pour porte de l'écluse (2 606.16 €)
- Travaux d'aménagement d'espaces publics :
 - o Espace sportif Cours Pey Berland : Skate park (46 549.20 €)
 - o Cimetières Route de l'église et Chemin du Casséna : espaces cinéraires (27 849.00 €)
- Acquisition de biens immobiliers
 - o Immeuble 41 Avenue de la Gare (café) (76 883.72 €)
- Acquisition de matériel/mobilier
 - o Services techniques : fourgon (35 000.00 €), tondeuse (1 440.00 €), souffleurs (1 040.16 €), autolaveuse (3 169.36 €)
 - o Ecole les P'tits Pépins (Chemin des Ecoliers) : rideaux (878.40 €), ordinateur (686.40 €)
 - o Ecole des Millésimes (Cours Pey Berland) : matériel informatique (5 402.40 €)
 - o A plusieurs endroits de la Commune : fixations pour illuminations fin d'année sur poteaux d'éclairage public (1 324.80 €)
 - o Mairie : Isoloirs (1 095.54 €),
 - o Bibliothèque municipale : informatisation (853.20 €)

⇒ **Les dépenses d'investissement comprennent également**

- **Le déficit antérieur d'exécution reporté (2023)** pour un montant de **35 818.75 €**



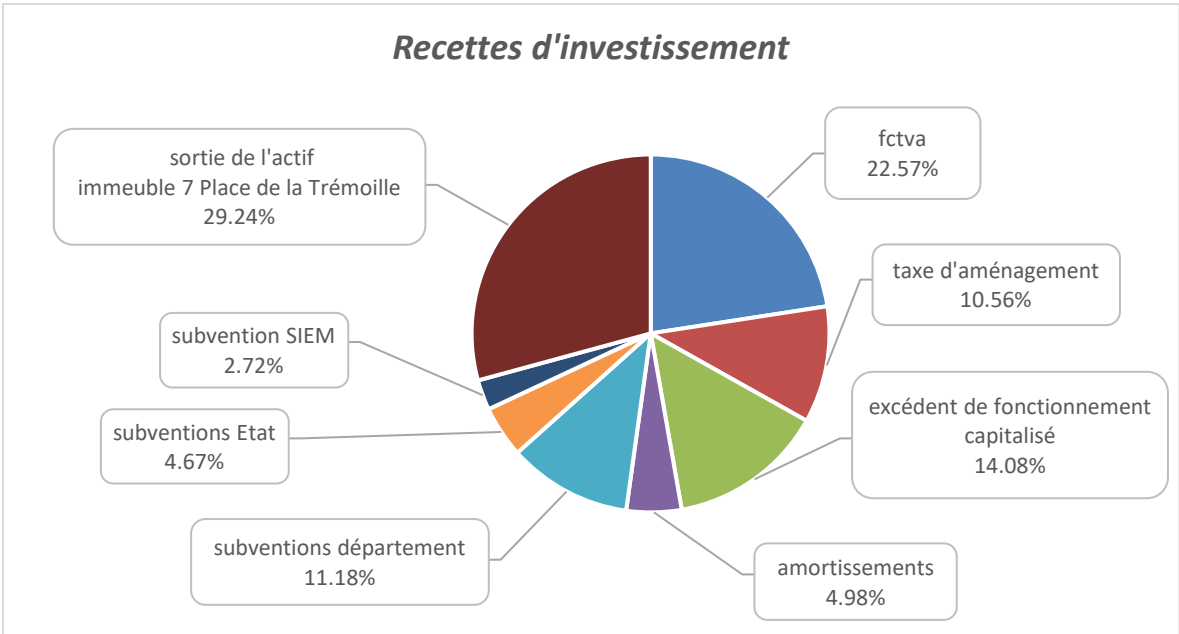
⇒ **Les recettes d'investissement**

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement).

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à **513 068.87 €**. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles** d'un montant de **337 466.14 €**. Il s'agit majoritairement :
 - des subventions d'investissement reçues pour **95 268.25 €** (chapitre 13) qui émanent principalement :
 - o de l'Etat : pour 23 953.81 € (travaux dans 3 classes à l'école des Millésimes, aménagement su skate park et des espaces cinéraires dans les 2 cimetières)
 - o du Département de la Gironde pour 57 339.00 € (travaux de voirie et assainissement pluvial Cours de la Marne))
 - o du Syndicat d'Electrification du Médoc (SIEM : pour 13 975.44 € (enfouissement éclairage public Cours de la Marne, Eclairage cheminement piéton Ginestet)
 - Du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) pour **115 785.34 €**
 - De la taxe d'aménagement pour **54 185.37 €**
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de **72 227.18 €**.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de **175 572.73 €**

Elles sont le pendant des opérations de dépenses d'ordre de la section de fonctionnement (chapitre 042) et intègrent les dotations aux amortissements et les cessions immobilières.



3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

Fonctionnement		Investissement		Résultat général clôture exerice
Recettes exercice	2 653 868.01 €	Recettes exercice	513 038.87 €	
Dépenses exercice	2 414 029.38 €	Dépenses exercice	1 034 986.88 €	
Résultat de l'exercice	239 838.63 €	Résultat de l'exercice	-521 948.01 €	
Résultat de clôture 2023	902 874.41 €	Résultat de clôture 2023	-35 818.75 €	
Résultat de clôture 2024	1 142 713.04 €	Résultat de clôture 2024	-557 766.76 €	584 946.28 €
		Restes à Réaliser		
		Dépenses	12 097.00 €	
		Recettes	7 183.00 €	
		Résultat	-4 914.00 €	
		Déficit global	-562 680.76 €	
Affectation du résultat				
Excédent de fonctionnement RF 002	580 032.28 €	Déficit d'investissement DI 001	557 766.76 €	
		Affectation de fonctionnement RI 1068	562 680.76 €	

II – Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette

L'épargne brute ou la capacité d'autofinancement représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

En 2024, l'autofinancement est de **415 411.36 €**

Cette capacité d'autofinancement doit au moins permettre de couvrir en priorité le remboursement de la dette en capital et, au-delà, les dépenses d'équipements.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire, la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Intitulés	CA 2023	CA 2024
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	2 405 244.43 €	2 653 868.01 €
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	2 142 637.47 €	2 238 456.65 €
CAF Brute (RRF-DRF)	262 606.96 €	415 411.36 €
Capital des emprunts (CE)	119 548.04 €	122 263.52 €
CAF Nette (CAF Brute - CE)	143 058.92 €	293 147.84 €

III – Dette

La Commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt au cours de l'année 2024.

1- Niveau d'endettement de la collectivité

Pour mémoire, la commune a 8 emprunts en cours contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (1), le Crédit Agricole (2), le Crédit Mutuel (4), la Banque Postale (1).

Intégralement placée en catégorie 1A, soit le risque le plus faible, cette dette est constituée de 100% de taux fixes, avec un indice en euro.

Le taux moyen est de 6.19 %.

La dette en capital au 1^{er} Janvier 2024 atteint **791 467.43 €** et représente 276.64 €/habitant.

Le montant de l'annuité payé sur 2024 s'élève à 135 186.93 €, soit :

. **122 263.52 €** de capital remboursé sur l'année

et . **12 602.92 €** d'intérêts remboursés sur l'année

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de **669 203.91 €**

Intitulés	CA 2023	CA 2024
Capital restant dû (encours de la dette) au 31.12 (a)	791 467.43 €	669 203.91 €
Population (b)	2 861	2 861
endettement/population (a/b)	276.64 €	233.91 €
Annuité de la dette (c)	135 186.93 €	134 866.44 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (d)	2 405 244.43 €	2 653 868.01 €
charge de la dette (c/d)	5.62%	5.08%

2- Extinction naturelle de la dette

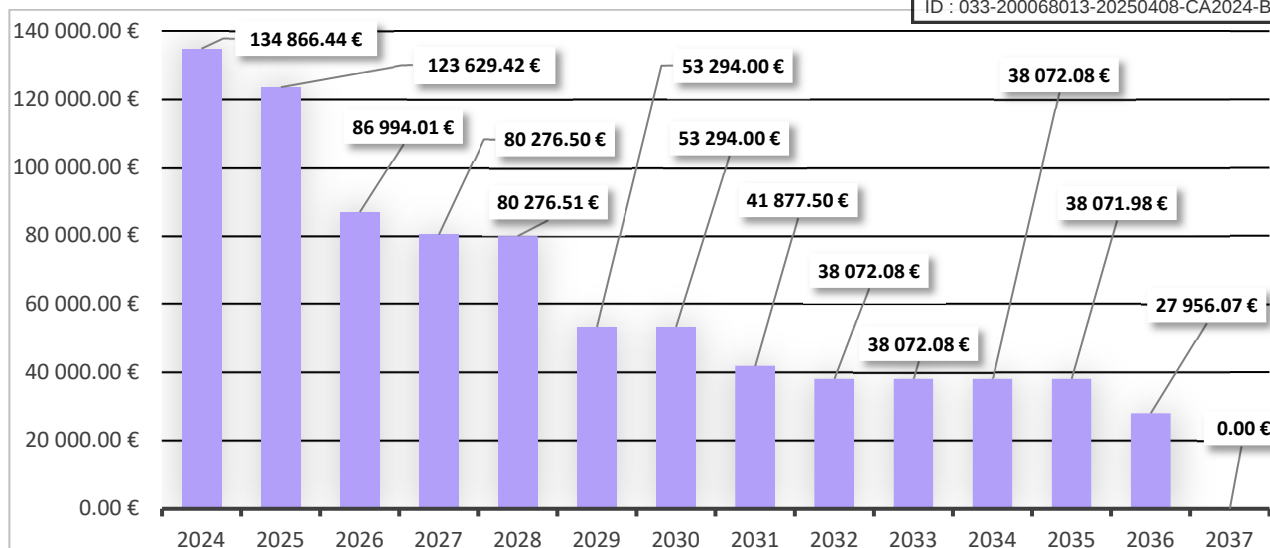
Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

S²LOW

ID : 033-200068013-20250408-CA2024-BF



3- Capacité de désendettement

Le ratio exprime le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la collectivité y affecte la totalité de son épargne brute

Intitulés	CA 2023	CA 2024
Capital restant dû au 31.12	791 467.43 €	669 203.91 €
Epargne brute	262 606.96 €	415 411.36 €
Capacité de désendettement	3.01 ans	1.61 ans

IV – Niveau des taux d'imposition – Fiscalité

1- Evolution des bases fiscales

Bases fiscales - Taxes Foncières	2022	2023	2024
Propriétés Bâties	2 980 668.00 €	3 189 722.00 €	3 370 015.00 €
Variation en pourcentage		7.01% /2022	5.65% /2023
Variation en valeur		+ 209 054.00 € /2022	+ 180 293.00 € /2023
Propriétés non bâties	664 510.00 €	708 877.00 €	742 134.00 €
Variation en pourcentage		6.68% /2022	4.69% /2023
Variation en valeur		+ 44 367.00 € /2022	+ 33 257.00 € /2023
Sous-Total	3 645 178.00 €	3 898 599.00 €	4 112 149.00 €
Variation en pourcentage		6.95% /2022	5.48% /2023
Variation en valeur		+ 253 421.00 € /2022	+ 213 550.00 € /2023
Bases fiscales - Taxes d'habitation	2022	2023	2024
Logements vacants	94 626.00 €	140 765.00 €	158 930.00 €
Variation en pourcentage		48.76% /2022	12.90% /2023
Variation en valeur		+ 46 139.00 € /2022	+ 18 165.00 € /2023
Résidences secondaires	380 496.00 €	447 575.00 €	512 658.00 €
Variation en pourcentage		17.63% /2022	14.54% /2023
Variation en valeur		+ 67 079.00 € /2022	+ 65 083.00 € /2023
Sous-Total	475 122.00 €	588 340.00 €	671 588.00 €
Variation en pourcentage		23.83% /2022	14.15% /2023
Variation en valeur		+ 113 218.00 € /2022	+ 83 248.00 € /2023
Bases fiscales - Global	2022	2023	2024
Total	4 120 300.00 €	4 486 939.00 €	4 783 737.00 €
Variation en pourcentage		8.90% /2022	6.61% /2023
Variation en valeur		+ 366 639.00 € /2022	+ 296 798.00 € /2023

2- Evolution des taux

La Municipalité n'a pas augmenté les taux depuis la création de la Commune nouvelle de Margaux-Cantenac en 2017 mais au vu du contexte économique et financier, avec des augmentations dans tous les domaines et la diminution des subventions, elle a décidé d'augmenter les taux d'imposition de 1%.

Les taux des impôts locaux votés pour 2024 concernant les ménages, sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **33.59 %** (33.26 % en 2023)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **35.83 %** (35.48 % en 2023)
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et les logements vacants) : **13.98 %** (13.84 % en 2023)

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 033-200068013-20250408-CA2024-BF



3- Evolution du produit des taxes

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée :

- à la revalorisation de 3.9 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national,
- à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune
- à l'augmentation des taux

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
73 111 – Impôts directs locaux	1 199 065.00 €	1 284 942.00 €	1 380 125.00 €
Variation en pourcentage		7.16% /2022	7.41% /2023
Variation en valeur		+ 85 877.00 € /2022	+ 95 183.00 € /2023

V – Principaux ratios

Pour se rendre compte de la mesure d'un budget communal et l'illustrer, la pratique est d'établir différents ratios.

Pour Margaux-Cantenac, en tenant compte des résultats du compte administratif 2024, ils sont les suivants :

- par rapport à la population
 - o Dépenses réelles de fonctionnement : **782.40 € / habitant**
 - o Recettes réelles de fonctionnement : **927.60 € / habitant**
 - o Produits des impositions directes : **482.397 € / habitant**
 - o Annuité d'emprunt en € / habitant : **47.14 € / habitant**
- autres
 - o Capacité de désendettement : **1.61 ans**
 - o Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : **60.10 %**

VI – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

1- Effectifs

La Collectivité compte **31 agents** au 31.12.2024 (contre 33 au 31.12.2023) répartis comme suit :

	Service administratif			service scolaire et périscolaire			service technique			Total		
	TC	TNC	total	TC	TNC	total	TC	TNC	total	TC	TNC	total
titulaire	4	2	6	2	10	12	8	1	9	14	13	27
stagiaire			0		1	1				0	1	1
contractuel					1	1	2		2	2	1	3
total	4	2	6	2	12	14	10	1	11	16	15	31

2- Evolution des charges de personnel

	CA 2021	CA 2023	CA 2024
charges de personnel (dépenses : chapitre 012)	1 221 882.16 €	1 269 408.91 €	1 345 238.70 €
atténuation de charges (recettes : chapitre 013)	81 787.37 €	112 500.92 €	153 122.40 €
total	1 140 094.79 €	1 156 907.99 €	1 192 116.30 €
Variation en pourcentage		1.47% /2022	3.04% /2023
Variation en valeur		+ 16 813.20 € /2022	+ 35 208.31 € /2023

3- Ratios (déduction faite de l'atténuation de charges)

- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : **53.26 %**
- Dépenses de personnel / population : **416.68 € / habitant**